



Ottawa, le 26 juin 2008

**RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 08-05**

**Poursuite de la coopération trinationale afin de protéger la biodiversité marine d'Amérique du Nord en accroissant l'efficacité du Réseau nord-américain d'aires marines protégées.**

**LE CONSEIL**

RECONNAISSANT qu'à l'échelle mondiale l'établissement d'aires protégées dans les océans pèche énormément si on le compare à la protection des milieux et des écosystèmes terrestres et de leurs caractéristiques culturelles, et qu'il en va de l'intérêt de nos trois nations de prendre collectivement la responsabilité d'y protéger la biodiversité marine;

CONSTATANT que la coopération relative aux milieux marins d'Amérique du Nord communs aux trois pays transcende les efforts de conservation et donne lieu à des considérations trinationales sur les plans socioéconomique et commercial;

CONSCIENT que la Commission de coopération environnementale (CCE) fournit aux Parties une occasion unique de mettre sur pied et de soutenir des projets en leur offrant des avantages mutuels à mesure qu'elles élargissent leurs réseaux nationaux d'aires marines protégées (AMP), et ce, en étant sensibilisées aux interactions écologiques régionales et en collaborant afin de relever les défis qu'elles ont en commun;

CONSCIENT également que, depuis 1999, la CCE n'a pas cessé de soutenir le Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP), une association de représentants des trois gouvernements, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'universités, d'intervenants et de la société civile, afin qu'il puisse entreprendre des projets visant principalement à constituer un réseau écologiquement viable d'AMP en Amérique du Nord;

NOTANT qu'avant tous les projets en cours, il est essentiel d'élaborer une approche commune de surveillance de la santé écologique des AMP à partir d'emplacements pilotes situés dans la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring (« région Baja-Béring »), le long de la côte nord-américaine du Pacifique;

RECONNAISSANT que durant la réunion qu'ils ont tenue en août 2007 à Montebello, au Canada, le premier ministre canadien et les présidents mexicain et américain ont mentionné, dans leur déclaration commune, que pour améliorer la santé écologique des ressources marines que partagent les trois pays, leurs gouvernements continuaient

d'étendre le RNAAMP et de se servir de leurs AMP afin d'élaborer un programme trinational de surveillance de ces aires de la Baja California jusqu'au détroit de Béring;

**DÉCIDE PAR LES PRÉSENTES :**

**D'ENCOURAGER** la poursuite des efforts concertés en Amérique du Nord, par l'entremise du RNAAMP, en vue d'accomplir des progrès pour que le réseau trinational d'AMP soit efficace en préservant la biodiversité marine;

**DE SOUTENIR** l'échange d'informations pour pouvoir prendre des décisions sur des questions telles que l'établissement d'AMP dans des aires de conservation prioritaires, les approches communes ou complémentaires permettant de surveiller la santé écologique des AMP et l'efficacité de leur gestion, ainsi que d'autres questions qui suscitent le même intérêt chez les Parties, dont les avantages socioéconomiques qu'offrent les AMP et le soutien à une éthique maritime au sein des intervenants et de la société civile;

**DE PROMOUVOIR** la mise en place d'activités de renforcement des capacités dans les trois pays aux échelons écorégional, local et national, dont la formation du personnel des AMP afin qu'il applique les meilleures méthodes de surveillance dans ces aires et y pratique une gestion adaptative en se fondant sur les résultats de la surveillance;

**D'AIDER** le RNAAMP à trouver des possibilités de synergie avec d'autres activités de la CCE, dont la poursuite et le renforcement de la collaboration avec les responsables du programme afin de dresser des plans d'action nord-américains pour la conservation d'espèces qui suscitent des préoccupations communes;

**D'AIDER ÉGALEMENT** le RNAAMP à trouver des possibilités de nouer des relations avec d'autres institutions, notamment des fondations scientifiques nationales, des organismes de gestion de la pêche, des ONG et des universités, et ce, en vue d'ajouter d'autres AMP à la région Baja-Béring dans le cadre de l'actuel projet de surveillance d'emplacements pilotes;

**D'ENVISAGER** d'élargir l'approche stratégique du RNAAMP afin que celui-ci inclue les côtes nord-américaines de l'Atlantique, du golfe du Mexique, de la mer des Antilles et de l'Arctique.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL.



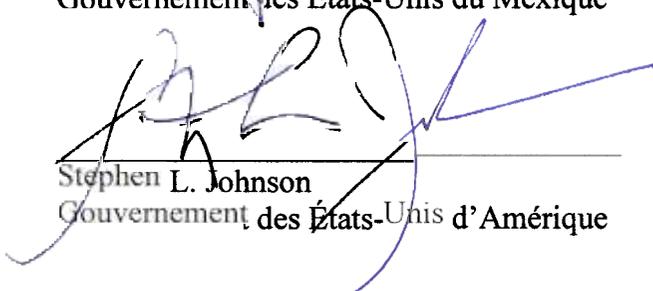
---

John Baird  
Gouvernement du Canada



---

Juan Elvira Quesada  
Gouvernement des États-Unis du Mexique



---

Stephen L. Johnson  
Gouvernement des États-Unis d'Amérique